

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 23 juin 2017

Relevé des délibérations

Rapport n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 07 avril 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 07 avril 2017.

Rapport n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Rapport n° 3

Mise en place d'un règlement intérieur à l'Ecole Municipale de Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017.

Rapport n° 4

Exposition Léon Delachaux : vente d'ouvrages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve ce tarif.

Rapport n° 5

Renouvellement de la convention relative à la prestation de service unique avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la convention relative à la Prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire.

Rapport n° 6

Refonte du règlement de fonctionnement des ateliers du Relais Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve le règlement de fonctionnement des ateliers du Relais Assistantes Maternelles.

Rapport n° 7
Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative
à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la convention d'objectifs et de financement ;
 - autorise Monsieur le Maire à la signer
-

Rapport n° 8
Convention d'accès à « Mon compte partenaire » et contrat de service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la nouvelle convention d'accès à « mon compte partenaire » et le contrat de service pris en application de la dite convention ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.
-

Rapport n° 9
Fermeture définitive de la Halte-Garderie Cordier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la fermeture définitive au public de la Halte-Garderie Cordier au 31 octobre 2017.
-

Rapport n° 10
Colonies de vacances : participation de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- adopte la participation proposée.
-

Rapport n° 11
Mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
(CHSCT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- à fixer le nombre de représentants titulaires et suppléants par collègue au sein du CHSCT à 3 ;
 - à maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et de la Collectivité et le vote du collègue employeur ;
 - à fixer les compétences du CHSCT comme énoncé.
-

Rapport n° 12
Modification du tableau des effectifs et emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ;
 - à créer ces emplois saisonniers.
-

Rapport n° 13
Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- à approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire modifié ;
 - à établir et signer les actes nécessaires à l'ouverture de sessions de sélection professionnelle.
-

Rapport n° 14
Avenant à la convention de mutualisation des services techniques et culturels entre la Ville et Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de services techniques et culturels ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la Communauté de Communes Cœur de France.
-

Rapport n° 15
Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

7 abstentions (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU)

- à apporter les précisions susmentionnées à la délibération du 17 avril 2014.
-

Rapport n° 16
Délégations données au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

6 abstentions (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT)

- approuve les délégations données à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat et modifiées conformément à l'annexe présentée.
-

Rapport n° 17.1
Cession de terrains : Les Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- cède les lots ci-dessus cités, issus de la parcelle cadastrée BK 633, aux différents acquéreurs, au prix de 35 € le m² TTC ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Rapport n° 17.2
Cession de terrain : rue Méricart

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- cède une partie de la parcelle cadastrée BR 678 au prix de 28 € net vendeur le m² ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Rapport n° 17.3
Cession de terrain et bâtiment : Ecluse du Breuil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

4 abstentions (Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Gérard BOYER, Christian BRILLU)

2 « contre » (Michel MROZEK et Ginette HURTAULT)

Etant précisé que Joëlle ROUZEAU ne prend pas part au vote.

- cède deux parcelles cadastrées C 187 et C 76 au prix de 1 000 € net vendeur ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Rapport n° 17.4
Cession de bâtiment : rue Tortat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- cède la parcelle cadastrée CK 9 au prix de 180 000 € net vendeur ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Rapport n° 17.5
Cession de bâtiment : rue de Juranville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- cède la parcelle cadastrée BP 311 au prix de 70 000 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Rapport n° 18
Cession de la SA France Loire : avis de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement.
-

Rapport n° 19
**Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de France
pour les travaux de la rue des Séjots**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la convention de partenariat pour la réalisation de travaux rue des Séjots ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes Cœur de France.
-

Rapport n° 20
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : actualisation des tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- valide l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2018.
-

Rapport n°21

Taxe sur la friche commerciale : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

5 abstentions (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT)

- valide la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales en 2018.
-

Rapport n° 22

Autorisation de l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de France au syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- transfère à la Communauté de Communes Cœur de France la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ;
 - approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de France au syndicat mixte ouvert Berry Numérique précédemment dénommé Touraine Cher Numérique.
-

Rapport n° 23

Délégation de service public pour l'organisation et la gestion de la foire exposition annuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- désigne l'association MONEV comme délégataire en charge de l'organisation et la gestion de la foire exposition pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
 - approuve le projet de contrat de Délégation de Service Public ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public correspondant.
-

Rapport n° 24

Demande de subvention pour le projet Bussière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve cette opération ;
 - valide la présentation de cette opération au comité technique « Contrat de ville de Saint-Amand-Montrond – quartier prioritaire politique de la Ville » tel que prévu dans la convention de délégation de tâches FEDER 2014-2020 conclue entre la Ville et la Région Centre-Val de Loire ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.
-

Rapport n° 25
Demande de subvention pour le relevage de l'orgue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve le relevage de l'orgue ;
- valide le plan de financement proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Rapport n° 26
Demande de subvention pour les équipements sportifs :
actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve ces aménagements ;
- valide les plans de financement proposés ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et signer tous documents se rapportant à ces demandes.

Rapport n° 27
Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

7 abstentions (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Christian BRILLU, Ginette HURTAULT, Alain POUILLON)

- valide cette décision modificative budgétaire n°1.

Rapport n° 28
Subventions supplémentaires aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- attribue les subventions proposées ;
- approuve les avenants n° 1 aux conventions conclues avec la Carrosserie Mesnier et l'Association Sportive Saint Amandoise Foot ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants avec ces associations.

Rapport n° 29
Tarif supplémentaire pour le lac de Virlay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve ce tarif.

Rapport n° 30
Rapports annuels d'activités : CINEODE, FRERY, SOMAREP,
VERT MARINE, CIMEXPO

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Rapport n° 31
Motion de l'association des Maires du Cher sur le nouveau classement
des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve cette motion.

Infos et débats

Rapport n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 07 avril 2017

Monsieur AUBRUN relève que, dans le relevé des délibérations, les noms et prénoms des élus de l'opposition ne sont indiqués que par leurs initiales.

Monsieur VINÇON, Maire, indique qu'il sera rectifié et leur prie d'accepter ses excuses.

Rapport n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Rapport n° 3

Mise en place d'un règlement intérieur à l'Ecole Municipale de Musique

Monsieur POUILLOU demande si le paiement des droits d'adhésion peut être étalé.

Monsieur VINÇON, Maire, rappelle que les droits d'adhésion sont raisonnables et qu'il est possible de trouver des arrangements dès lors que les familles sont très motivées.

Monsieur Gérard BOYER précise que le règlement dispose que « *Le Directeur est nommé par le Maire* ».

Monsieur VINÇON, Maire, indique la procédure de nomination :

- suite à un appel à candidatures, une présélection des candidatures est opérée par le Département Ressources Humaines,
- les candidats sont rencontrés par le Département Ressources Humaines,
- il rencontre le candidat présélectionné, valide le choix et nomme la personne.

Monsieur Gérard BOYER demande s'il y a une coquille dans le règlement : « *Les enfants sont admis dès l'âge de 3 mois [...]* ». Madame MERIOT répond que les enfants sont bien admis dès l'âge de 3 mois en cycle d'éveil musical.

Monsieur Gérard BOYER souligne qu'il est regrettable que l'inscription en classe de piano soit conditionnée par la possession par l'élève d'un instrument chez lui et que le synthétiseur ne puisse pas remplacer un piano.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit d'une demande du professeur de piano.

Rapport n° 4

Exposition Léon Delachaux : vente d'ouvrages.

Madame MERIOT a apporté l'ouvrage en indiquant qu'il peut être consulté.

Monsieur VINÇON, Maire, félicite les agents du Musée Saint-Vic pour cette exposition.

Madame HURTAULT demande combien d'ouvrages sont mis en vente.

Madame MERIOT répond que 145 ouvrages seront vendus au prix unitaire de 50 euros.

Rapport n° 5
Renouvellement de la convention relative à la prestation de service unique
avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire

Monsieur AUBRUN souligne que la convention a déjà été signée par Madame CHAMPION.
Monsieur VINÇON, Maire, répond que c'était nécessaire pour assurer la continuité dans le versement de la prestation de service unique.

Rapport n° 6
Refonte du règlement de fonctionnement des ateliers
du Relais d'Assistantes Maternelles

Monsieur AUBRUN souligne que l'on ne sait pas si les personnes accueillies dans les ateliers sont en bonne santé, condition fixée dans le règlement.
Monsieur PURET répond que les enfants doivent être à jour dans leurs vaccins pour être accueillis par des assistants maternels.
Monsieur VINÇON, Maire, rajoute qu'il ne peut être demandé un certificat médical les jours où se tiennent les ateliers.

Rapport n° 7
Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative
à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles »

Monsieur VINÇON, Maire, indique les montants perçus par la collectivité au titre de la précédente convention en 2015 et 2016.

Rapport n° 8
Convention d'accès à « Mon compte partenaire » et contrat de service

Madame LALLIER précise que la sécurité des données est renforcée par la création de profils utilisateurs.

Rapport n° 9
Fermeture définitive de la Halte-Garderie Cordier

/

Rapport n° 10
Colonies de vacances : participation de la Ville

Madame BLASQUEZ précise que 4 enfants en ont bénéficié en 2016 pour un montant total global de 798,29 euros.

Rapport n° 11
Mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
(CHSCT)

Monsieur AUBRUN rappelle que ce comité est obligatoire depuis 2014, qu'il est regrettable qu'il n'ait pas été mis en place auparavant, que le nombre de 3 représentants par collège est le minimum légal, que Monsieur MROZEK est candidat pour être membre au titre du collège employeur et que lui-même est candidat pour être son suppléant.

Monsieur POUILLOU demande si ce comité pourrait informer sur le nombre d'heures de maladie dans la collectivité par rapport à celui des autres collectivités.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que cette question est déjà traitée par le comité technique. Quand le texte rendant obligatoire ce comité, a été publié, le temps a été pris dans la mesure où les questions traitées par le CHSCT l'étaient déjà par le CT.

Monsieur POUILLOU demande si ces données sont consultables.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'elles sont consultables.

Rapport n° 12
Modification du tableau des effectifs et emplois saisonniers

Monsieur AUBRUN interroge sur la création d'un poste d'attaché principal de 5 heures par semaine.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit d'un poste créé dans le cadre de la mutualisation de services avec la Communauté de Communes Cœur de France.

Monsieur AUBRUN indique qu'il y a plus de création de postes que de suppression et demande si les créations compensent les suppressions de postes

Monsieur VINÇON, Maire, répond que les évolutions se justifient notamment par des réussites aux concours.

Rapport n° 13
Révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monsieur VINÇON, Maire, précise que ce dispositif permet de transformer les postes d'agents contractuels en agents titulaires.

Monsieur Gérard BOYER interroge sur la composition de la commission d'évaluation professionnelle.

Monsieur VINÇON, Maire, lui fait part de sa composition et de la procédure de mise en place de la sélection professionnelle.

Rapport n° 14
Avenant à la convention de mutualisation des services techniques et culturels
entre la Ville et Cœur de France

Madame MERIOT apporte une précision : ce sont les agents du Musée Saint-Vic qui sont chargés de la réalisation des ateliers du patrimoine.

Rapport n° 15

Indemnités du Maire et des Adjoint

Monsieur AUBRUN indique que la réglementation permet d'augmenter les indemnités.
Monsieur VINÇON, Maire, répond que la réglementation est appliquée, l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction a été revalorisé.

Rapport n° 16

Délégations données au Maire

Monsieur AUBRUN précise que, pour les délégations 14°, 15° et 16°, des limites devraient être fixées par le Conseil Municipal.

Rapport n° 17

Cession de terrains et bâtiments

Pour le point 3, Monsieur AUBRUN constate qu'il existe un écart important entre l'évaluation de France Domaine et le prix de vente.

Gérard BOYER souligne la différence de prix de vente entre ce dossier et les précédents.

Monsieur DEVOUCOUX répond qu'il s'agit d'un bien différent, que ce dernier aurait dû être intégré dans la vente initiale à Monsieur ROUZEAU, que des travaux très importants doivent être réalisés, que cette situation devait être régularisée et qu'aucune autre offre n'a été reçue.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que personne d'autre ne voudrait acheter ce bien, qu'aucun élu municipal n'est favorisé dans ce dossier.

Monsieur ROGER rajoute que si ce bien n'était pas vendu, cela coûterait plus cher à la Ville.

Monsieur POUILLOU indique que si le bâtiment s'écroule, cela coutera plus cher que 1000 euros.

Madame HURTAULT dit qu'une côte mal taillée aurait pu être faite entre l'évaluation de France Domaine et le prix de vente proposé.

Pour le point 4, Monsieur VINÇON, Maire, indique que l'entreprise ayant fait la proposition d'acquérir est une entreprise créant de l'emploi.

Pour le point 5, Monsieur VINÇON, Maire, précise qu'une activité haut de gamme va être créée.

Gérard BOYER demande laquelle.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit d'un métier d'art.

Rapport n° 18

Cession de la SA France Loire : avis de la Ville

/

Rapport n° 19

Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de France pour les travaux de la rue des Ségots

/

Rapport n° 20
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : actualisation des tarifs

Monsieur VINÇON, Maire, précise que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2009 et qu'une réfaction a été votée en 2011. Il rappelle les tarifs en vigueur actuellement.
Monsieur MARME rajoute que les petits commerces paient peu voire pas du tout s'ils sont en dessous du mètre.
Monsieur VINÇON, Maire, indique qu'il est important que les petits commerces soient dynamiques et que la collectivité n'est pas là pour taxer plus les habitants.

Rapport n° 21
Taxe sur la friche commerciale : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2018

Monsieur AUBRUN précise que le tableau est intéressant : 41 commerces vides, ne trouvant pas de repreneur.
Monsieur VINÇON, Maire, précise que les propriétaires sont taxés parce que, dans la plupart des cas, ils demandent trop cher en loyer.
Monsieur CANTAT insiste sur le fait que les sites listés sont laissés à la libre appréciation des Impôts, que ça ne représente que 12% des locaux commerciaux, qu'ils se trouvent parfois dans des rues où il n'y a pas et n'y aurait plus de commerce, que cela force les propriétaires à faire des travaux et que c'est une taxe qui a des enjeux importants.
Monsieur MARME dit qu'il rejoint Monsieur CANTAT et rajoute que des commerces devraient être transformés en locaux d'habitation.
Monsieur AUBRUN demande si cela va inciter les commerçants à vendre.
Monsieur CANTAT lui répond que ce sont les propriétaires qui sont concernés.
Monsieur MARME confirme en précisant que les commerçants ne sont pas propriétaires, que, si un local était propre, il serait repris et que cette taxe peut faire baisser les prix.
Monsieur AUBRUN confirme que, pour lui, c'est une double peine.

Rapport n° 22
Autorisation de l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de France au syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique

/

Rapport n° 23
Délégation de service public pour l'organisation et la gestion de la foire exposition annuelle

Monsieur VINÇON, Maire, précise que CIMEXPO et NIVEXPO se sont regroupées, et que la nouvelle entité a pris le nom de MONEV.
Monsieur AUBRUN indique que la subvention est de 25 000 euros alors que 29 000 euros ont été budgétés.

Rapport n°24
Demande de subvention pour le projet Bussière

Monsieur AUBRUN fait part de son amertume concernant la suppression de beaucoup d'emplois par l'entreprise Bussière à Saint-Amand-Montrond.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que toutes les usines du groupe ont perdu des postes.

Monsieur AUBRUN indique qu'il s'agit de locaux mis à disposition de l'entreprise Bussière.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que ce projet n'est pas pour l'entreprise Bussière, mais pour un projet municipal, qu'il n'y a que le nom qui sera gardé.

Monsieur CANTAT précise le projet : ce sera un plateau technique de formations pour que les entreprises locales trouvent des salariés formés.

Monsieur VINÇON, Maire, rajoute qu'il faut trouver une synergie avec l'Ecole municipale d'arts (reliure, calligraphie...) et travailler avec les partenaires (Pôle Emploi, Conseil régional...).

Monsieur Gilbert BOYER fait part de son souhait de visiter le site avant travaux.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit d'une très bonne proposition, acceptée avec plaisir.

Rapport n° 25
Demande de subvention pour le relevage de l'orgue

Madame MERIOT précise qu'une consultation a été effectuée.

Les propositions ont été soumises à la DRAC.

Rapport n° 26
Demande de subvention pour les équipements sportifs : actualisation du plan de financement

Monsieur Gérard BOYER demande si des crédits ne pourraient pas être affectés sur le parc Montagnac.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que cela fera l'objet d'un autre dossier, qu'il y a autre chose à faire avant.

Rapport n° 27
Décision Modificative n°1

Monsieur AUBRUN rappelle qu'il s'était étonné, lors du vote du budget, sur le montant de la subvention au CCAS alors que des activités avaient été supprimées.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que le personnel continue à être payé mais que les charges du personnel ont évolué (par exemple : cotisations CNRACL sur agents sociaux maintenus...) et sont payables en 2017 pour 2016.

Monsieur AUBRUN demande si le CCAS continue à payer les agents transférés à la Ville.

Monsieur VINÇON, Maire, lui répond que non.

Rapport n° 28
Subventions supplémentaires aux associations

Monsieur VINÇON, Maire, précise que, pour toutes les associations, les subventions ont baissé mais qu'après discussions, il est proposé de maintenir la subvention à la Carrosserie Mesnier pour soutenir l'activité théâtrale, la programmation qui est complémentaire à celle de la Ville, en lien avec le Conseil Départemental.

Rapport n° 29
Tarif supplémentaire pour le lac de Virlay

Monsieur POUILLOU indique que les tarifs sont chers car à la différence du canoë, il y a 1 seule personne sur la planche et non 2.

Monsieur LAINE précise que les tarifs sont plus faibles que sur d'autres plans d'eau.

Monsieur VINÇON, Maire, propose de modifier les tarifs : 8 euros l'heure et 5 euros la ½ heure.

Rapport n° 30
Rapports annuels d'activités : CINEODE, FRERY, SOMAREP,
VERT MARINE et CIMEXPO

Monsieur Gérard BOYER précise que le centre « Balnéor » a eu une progression mais qu'il y a encore de la marge, que, dans le compte de résultat, la subvention de 2016 est de 24 000 euros et que la subvention pour le nouveau contrat de délégation de service public est de 25 000 euros.

Rapport n° 31
Motion de l'association des Maires du Cher sur le nouveau classement des
communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale

Madame LALLIER souligne le nombre important de communes concernées dans le département du Cher.

Madame LALLIER et Monsieur RIOTTE précisent que le Département a déjà voté cette motion.

Monsieur VINÇON, Maire, rajoute que les communes qui ne sont pas classées Zone de Revitalisation Rurale seront moins aidées, qu'il convient d'être solidaire avec ces dernières, qu'il faut défendre le territoire et les Départements, acteurs de proximité et de solidarité, que nos territoires doivent être attractifs.

Monsieur POUILLOU confirme que la défense des territoires ruraux sera vraiment l'avenir.

Fin de la séance à 22h10